

HA BILLEMENT
CUI RS
TEX TILES

C.F.D.T.

HA - CUI - TEX N° 251 — JANVIER 1972

SOMMAIRE

● EDITORIAL

Souhaiter une bonne année aux travailleurs et à leur famille c'est en fin de compte, souhaiter de mauvais vœux à nos adversaires patrons et gouvernement.

● VIE FEDERALE

Action Retraite avec tous, comment continuer aujourd'hui ? Des questions que nous devons tous nous poser et que nous devons poser dans toutes les structures de l'organisation.

● ACCORD BLANCHISSERIE - TEINTURERIE - PRESSING

Applicable à partir du 1^{er} janvier 1972 pour un certain nombre de départements, tous les militants HA-CUI-TEX doivent en connaître le contenu pour permettre le développement CFDT dans cette branche où les travailleurs sont particulièrement exploités.

● NOUS NE POUVONS PAS NOUS TAIRE

Au Congrès de DIJON, nous avons plus particulièrement découvert l'exploitation qui était faite aux camarades immigrés, nous y avons déclaré qu'ils devaient trouver leur place dans les syndicats. Après un week-end de réflexion qui a réuni plusieurs d'entre eux, ils ont aujourd'hui la parole.

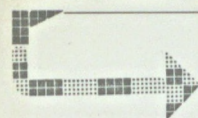
● QUI PAIE LES IMPOTS ?

Les travailleurs à bas salaires paient des impôts très élevés et souvent sans en avoir conscience. La redistribution en faveur des bas revenus est une illusion. Nous essayons de démontrer la fiscalité de classe qui existe en France.

● ARTICLES PARUS EN 1971

Rassemblés par rubriques, retrouvés d'un seul coup d'œil, ils pourront ainsi être utiles en 1972.

HA-CUI-TEX



aux syndicats et sections

8 décembre 1971 : Spécial CHAUSSURES

— Compte rendu de la réunion paritaire du 7 décembre (E.T.A.M. & Cadres)

8 décembre : Spécial T. A. S.

— Compte rendu commission paritaire du 7 décembre
— Informations générales
— Commission paritaire Emploi du 2 décembre.

13 décembre : Spécial HABILLEMENT

— Commission paritaire Salaires du 22 décembre
— Informations générales.

14 décembre : Spécial BLANCHISSERIE

— Commission paritaire inter-régionale du 7 décembre à LYON
— Compte rendu de réunion de branche du 29 novembre à PARIS.

17 décembre : Spécial T. A. S.

— Pour une lutte plus efficace avec les travailleurs
— Notre politique syndicale
— Les moyens d'Action.

Nous sommes contre les marchands d'illusions. »

(Chaban-Delmas.)



Extrait du « Canard enchaîné »

DES ILLUSIONS, on ne s'en fait pas !
surtout pas pour la « Nouvelle Société » ...
SEUL LE COMBAT PAIERA

Un record

UNE équipe de chercheurs belges a eu la curiosité DE COMPARER ENTRE ELLES LES FEUILLES DE PAIE DES PEDEGES D'UN MILLIER DE GRANDES FIRMES EUROPEENNES.

Eh bien, soyons fiers d'être Français. Avec une moyenne de 49 anciens millions par an, notre pédégé national arrive en seconde position, juste derrière le collègue suisse, qui gagne 52 millions, et loin devant l'Anglais, l'Allemand ou le Hollandais.

Ce n'est pas tout. Ces grands hommes ont aussi de gros impôts et, là, LE PEDEGE FRANÇAIS EST IMBATTABLE. Il en paie nettement moins que les pédégés des pays voisins, ce qui lui permet d'ACCEDER A LA PREMIERE PLACE DES REVENUS NETS, AVEC 34 MILLIONS contre 33 millions aux Suisses.



A UTILISER POUR L'INFORMATION

SOMMAIRE

● EDITORIAL

Souhaiter une bonne année aux travailleurs et à leur famille c'est en fin de compte, souhaiter de mauvais vœux à nos adversaires patrons et gouvernement.

● VIE FEDERALE

Action Retraite avec tous, comment continuer aujourd'hui ? Des questions que nous devons tous nous poser et que nous devons poser dans toutes les structures de l'organisation.

● ACCORD BLANCHISSERIE - TEINTURERIE - PRESSING

Applicable à partir du 1^{er} janvier 1972 pour un certain nombre de départements, tous les militants HA-CUI-TEX doivent en connaître le contenu pour permettre le développement CFDT dans cette branche où les travailleurs sont particulièrement exploités.

● NOUS NE POUVONS PAS NOUS TAIRE

Au Congrès de DIJON, nous avons plus particulièrement découvert l'exploitation qui était faite aux camarades immigrés, nous y avons déclaré qu'ils devaient trouver leur place dans les syndicats. Après un week-end de réflexion qui a réuni plusieurs d'entre eux, ils ont aujourd'hui la parole.

● QUI PAIE LES IMPOTS ?

Les travailleurs à bas salaires paient des impôts très élevés et souvent sans en avoir conscience. La redistribution en faveur des bas revenus est une illusion. Nous essayons de démontrer la fiscalité de classe qui existe en France.

● ARTICLES PARUS EN 1971

Rassemblés par rubriques, retrouvés d'un seul coup d'œil, ils pourront ainsi être utiles en 1972.

LA FEDERATION HA - CUI - TEX

Présente à tous les militants

de l'HAbillement

des CUIrs

du TEXTile

des Blanchisseries

ainsi qu'à leur famille

SES MEILLEURS VŒUX POUR 1972

UNE BONNE ANNEE D'ACTION

surtout pour voir triompher nos revendications :

- pas de salaires inférieurs à 1 000 F
- l'amélioration des conditions de vie et de travail
- la retraite à 60 ans avec 800 F
- le renforcement du droit syndical et de la C.F.D.T.
- un emploi garanti pour tous.

DANS LA SOLIDARITE MONDIALE

avec tous les TRAVAILLEURS.

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - Paris IX^e

25^e ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 1 F

- Abonnement annuel ordinaire : 9 F (10 numéros)
- Abonnement de soutien : 12 F

au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



*Pour les changements d'adresse, joindre la
dernière bande et 1 F en timbre poste.*



Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, PARIS IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T.

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Téléphone standard ou confédéral : 526-63-09
ou : 878-91-03

Le Directeur de la publication : D. HUG — Imp. Artésienne, 62 - Liévin

❖ NOS VŒUX LES PLUS MAUVAIS ❖

- *Regarde petit, au-delà des réveillons*
- *Au-delà des sapins, au-delà des lampions*
- *Regarde petit, gratte le vernis.*
- *Au-delà de ce semblant de paradis*
- *Vois petit, à travers ce monde de nantis*
- *Tous ces gens qui peuplent les taudis.*

Il est de tradition, en cette période de l'année de présenter des bons vœux. Et pourquoi ne pourrait-on pas faire l'inverse ? Et si on avait envie d'en souhaiter des mauvais !

AUX PATRONS

« Nous souhaitons que les travailleurs leur mènent la vie dure en 1972 »

Car ils découvriront que la paix sociale si chère à certains, permet aux patrons de réaliser du profit dans les meilleures conditions.

— Car ils se rendent compte que leur production leur permet ; bien sûr, de toucher un salaire mais qu'une grande partie du résultat de cette production sert à investir dans l'entreprise ou ailleurs.

— Car ils savent que cette importante partie de leur travail permet aux capitalistes d'augmenter leur richesse et de se créer des empires financiers et industriels.

« Nous souhaitons que les travailleurs continuent en grand nombre de contester les cadences, les conditions de travail et le rendement et de se battre pour le droit syndical.

— Car ils savent que le salaire au rendement est injuste que les cadences ont des répercussions néfastes sur la santé et le système nerveux des travailleurs.

— Car ils se rendent bien compte que les salariés au rendement sont les plus mal payés de la classe ouvrière (Habillement - Bonneterie - Electronique).

— Car ils savent que dans le régime actuel **le droit syndical doit s'arracher**. Les patrons peuvent satisfaire les revendications de fric mais pas celles qui donnent du droit aux travailleurs.

« Nous vous souhaitons quelques grèves que vous appelez « sauvages ».

— Car les travailleurs ont compris que devant le « sacro-saint » pouvoir patronal, ils doivent opposer un pouvoir ouvrier et ils savent que la discussion devient possible dès qu'il y a un rapport de force.

AU GOUVERNEMENT FRANCAIS

« Nous souhaitons que, ce que vous appelez « l'agitation », continue et même augmente un peu partout ».

— Car de plus en plus les travailleurs, étudiants et paysans se rendent compte que la politique que vous menez ne profite qu'à une minorité de gens : la classe dominante.

— Que le parti de la majorité est lié aux capitalistes ainsi qu'aux scandales immobiliers et autres.

— Qu'en supprimant le gachis et les profits, la retraite à 800 Frs et à 60 ans est une revendication possible.

— Qu'en face de la répression syndicale étudiante et politique, organisée par le pouvoir, c'est la liberté d'expression et d'organisation qui est en cause.

AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS CAPITALISTES

« Nous souhaitons une organisation de plus en plus efficace des pays en voie de développement, producteurs de richesse. »

— Car les pays producteurs de Pétrole, Coton, Laine, Céréales, Minerai etc. voient leurs richesses naturelles piller par les pays capitalistes.

— Car la vente et le prix de vente de ces produits restent la volonté des capitalistes avec toutes les fluctuations et le blocage des prix organisé par ceux-ci.

AUX PAYS FASCISTES :

« Nous souhaitons quelques bonnes révolutions dans les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, de Grèce, du Portugal et d'ailleurs. »

— Afin de permettre aux travailleurs et aux habitants de ces pays de renverser toutes les formes de fascisme et de dictature et d'arriver à une forme de société permettant l'expression et la liberté du plus grand nombre.

Nous souhaitons aussi aux marchands de canons (la France est le deuxième fournisseur du monde) que la paix s'établisse rapidement dans tous les pays où l'on se bat : Viet-Nam - Pakistan Moyen-Orient - Angola et les Colonies portugaises et que les envahisseurs, qu'ils soient Portugais - Indiens - Américains ou Israéliens, soient rapidement réembarqués vers leur pays d'origine.

1972 — UNE NOUVELLE ETAPE

Voilà le dernier souhait que l'on peut envoyer aux capitalistes. Pas un nouveau 36 ou 68 car l'histoire ne se déroule pas deux fois de la même façon. 1936 comme 1968 ont été des étapes importantes dans l'avancée de la classe ouvrière.

Chaque moment fort de l'action, la lutte de tous les jours des militants dans les boîtes sont autant de bornes sur la route de la liberté et de la responsabilité des travailleurs.

En 1972, les travailleurs sont encore exploités et aliénés : entr'autre par les conditions de travail, les cadences, le travail au rendement, les bas salaires, la répression, etc...

Chaque fois que les travailleurs, avec les organisations syndicales et notamment la C.F.D.T., constateront le pouvoir patronal et les conditions de leur exploitation, un pas sera fait dans la prise de conscience des travailleurs.

Le boulot des militants est donc, non pas « d'arranger les bidons » mais de faire chauffer la marmite afin que les travailleurs prennent conscience de leur exploitation et la fasse sauter.

Il n'y a pas d'épanouissement possible dans un système qui privilégie la rentabilité de l'argent et le profit avant l'homme.

1972 doit donc permettre l'avancée de la Classe Ouvrière et le recul de la classe dominante.

Voilà nos vœux bons et mauvais pour 1972.

Bernard BLONDEAU

A TRAVERS L'ACTION →

Dans toutes les entreprises HA.CUI.TEX, les travailleurs se sont retrouvés dans l'Action RETRAITE,

- 1) — parce que cette revendication est très sensible, l'Action correspondant à la volonté des travailleurs d'obtenir satisfaction.
- 2) — parce que cette action se situait dans un « tous ensemble ».

Les travailleurs de l'Habillement, du Cuir, du Textile, des Blanchisseries sont en effet convaincus **que seule l'Action de longue haleine, avec les travailleurs de toutes les professions,** peut imposer une solution globale qui ne soit pas immédiatement récupérable et pose les problèmes de répartition du revenu national, donc de choix politiques.

L'Action Retraite doit donc continuer et nous y avons chacun une responsabilité en tant que militant C.F.D.T. pour la faire prendre en charge à tous les niveaux de l'organisation : Syndicats - Unions locales, secteur départemental et régional, U.I.B., U.D. et U.R. interprofessionnelle.

Le vote du parlement a fait réagir de nombreux travailleurs de nos professions. Tenant compte de cette situation, la Fédération a publié un communiqué :

Le Bureau National de la Fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. réuni à Paris le 6 Décembre a analysé la situation de l'action revendicative. Les actions engagées tout dernièrement par les travailleurs marquent leur volonté de voir aboutir leurs revendications concernant les retraites.

Le Bureau National HA.CUI.TEX. C.F.D.T. constate que le parlement dans son ensemble, en votant le projet gouvernemental a désavoué les revendications et l'action des travailleurs.

Ce vote prouve que les travailleurs n'ont rien à attendre d'une action essentiellement parlementaire et électoraliste.

Les parlementaires et notamment ceux qui sont sensés défendre les intérêts des travailleurs ont accepté une réforme qui non seulement ne résoud pas les problèmes mais laisse toute latitude au Gouvernement d'arrêter les modalités d'application. Les travailleurs ne sont pas dupes et ont bien conscience que le texte voté ne correspond pas à leurs revendications.

Devant cette situation et face aux problèmes d'emploi qui se posent avec de plus en plus d'ampleur, le Bureau National de la Fédération HA.CUI.TEX C.F.D.T. appelle les travailleurs à intensifier la lutte pour faire aboutir par l'action leurs objectifs concernant la retraite et le droit à l'emploi garanti.

Paris, le 6 Décembre 71

De plus, la Fédération a eu la parole dans les colonnes ouvertes de Syndicalisme hebdo du 16 Décembre 71.

Nous devons reprendre ces différents documents, expliquer et discuter avec les travailleurs des positions qu'à prise la fédération tenant compte de la situation actuelle.

L'ACTION RETRAITE passe d'abord par l'INFORMATION.

SUR LE PLAN NATIONAL

● CUIRS

— **Chaussures :** Le 7 décembre 71, la réunion paritaire pour les salaires minima des ETAM et Cadres s'est soldée par un désaccord.

Les propositions patronales se sont limitées à un relèvement de **9,5 % pour l'année 1972** ce qui est insuffisant.

La C.F.D.T. a réaffirmé sa volonté d'une évolution des salaires minima des Cadres et des ETAM aux mêmes dates que les ouvriers.

Aucune organisation syndicale n'a accepté les propositions patronales.

— **Cuir Bruts :** Commission Paritaire le 2 décembre pour la Mensualisation qui entrera en application le 1^{er} janvier 72 ; des améliorations ont pu être apportées par rapport aux dernières discussions. **Pour les salaires :** les patrons devant consulter leurs mandants, aucun accord n'a pu être réalisé. Dernières propositions des organisations syndicales :

point 100 : 3,55 d'où une augmentation de 13 % ; mise en place d'un salaire garanti à 4,25 F. après la période d'essai. Si les patrons refusent le salaire garanti les organisations syndicales demandent que le point soit porté à 3,59 F.

Une prochaine réunion doit avoir lieu le 4 janvier 72 pour concrétiser les accords de salaire et de mensualisation.

● TEXTILES NATURELS

Le 7 décembre à Paris s'est tenue une commission paritaire pour l'application de la deuxième étape de l'accord mensualisation, la définition de l'ancienneté et le paiement au mois.

Les patrons ont refusé de discuter pour une amélioration de l'accord, ont remis des projets d'interprétations qui ont été discutés

Dans chaque section syndicale, tous les militants sont invités à étudier ces interprétations et à donner une réponse à la fédération dans les plus brefs délais. C'est

à dire avant le 1^{er} janvier 1972.

● BLANCHISSERIES - TEINTURERIES - PRESSINGS

— **Commission paritaire Salaire** le 29 novembre à Lyon où un accord de salaire a été signé dans le cadre de la Convention Inter Régionale qui augmente les salaires minima en 1 an de 12 %.

Ci-joint dans ce même bulletin le compte rendu de la réunion et les barèmes pour les différents coefficients. Une augmentation de 0,30 F. au 1^{er} janvier 72 sur les salaires de décembre et un 6^e jour férié payé ont aussi été obtenus.

● HABILLEMENT

— **Confection civile** : Une commission paritaire doit enfin se tenir le 22 décembre pour les salaires. Le dernier accord négocié date du 1^{er} mars. Les demandes des organisations syndicales seront : Coefficient 100 : 4,07 F., salaire garanti 4,34 F. **DERNIERES MINUTES APRES LA COMMISSION PARITAIRE DU 22 DECEMBRE.** En début de séance, les patrons nous mettent tout de suite au parfum du résultat que l'on peut attendre « nous ne sommes pas réunis pour faire de nouvelles propositions mais parce qu'une clause de la Convention Collective nous y obligeait... »

C'était clair, c'était net. Les propositions qui ont été avancées par les patrons : coefficient 100 = 3,94 F. (ce qui avait déjà été refusé le 12 octobre) et un salaire minimum après 6 mois de 4,30 F. : en vue d'aboutir ...

Refusées par toutes les organisations syndicales, il n'a pas été possible d'aller au-delà.

PAS D'ACTION, PAS DE RESULTAT aujourd'hui comme hier nous en sommes convaincus.

La prochaine réunion pour les salaires est fixée au mercredi 2 février. Qu'allons-nous faire pour préparer ce rendez-vous ?

— **Extension. A compter du 17 décembre un arrêté du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la population rend obligatoire pour tous les employeurs et travailleurs :**

- l'accord de mensualisation
- les classifications Agents de Maîtrise et Cadres
- l'accord de salaire du 1^{er} mars 70
- nouvel article 40 des clauses générales concernant les conciliations.

Ces extensions ont paru au Journal Officiel du 17 décembre 71.

DANS LES REGIONS

▲ RHONE - ALPES

— **Romans** : Conférence de presse Cuir et Peaux C.F.D.T. - C.G.T. pour expliquer notre non participation aux côtés de FONTANET et des patrons à l'inauguration du Centre AFPIC de Romans.

Tout le centre de Romans a débrayé 2 heures, malgré des tracts patronaux. 150 travailleurs ont participé à la conférence de presse où Claude THOMAS y a pris la parole pour la C.F.D.T.

— **Emploi** : Fermeture annoncée de l'atelier de Valence, 150 salariés de l'entreprise de moulinage Rochegude. Les autres établissements de Romans et de Tain font actuellement 48 h. par semaine... motif invoqué pour la fermeture pas moderne, donc pas rentable et pas d'investissements possibles pour Valence.

▲ AQUITAINE

— **Droit syndical** : DAUDIGNON à HAGETNAU, entreprise

d'habillement de 80 salariés, des élections de délégués du personnel devaient avoir lieu pour la première fois avec une seule liste C.F.D.T.

Réaction du patron qui présente des « indépendants à lui ».

Après intervention de la CFDT pour que cette liste ne se présente pas au 1^{er} tour, le patron et le chef de service réunissent le personnel le jour même des élections leur conseillant de ne pas voter et leur donnant quartier libre en leur payant l'après-midi. Certaines filles habitent à 20-30 kms et ne reviennent pas voter. Le quorum n'est pas atteint, la C.F.D.T. a introduit une demande d'annulation des élections auprès du tribunal d'instance. A suivre...

▲ NORD - PAS-DE-CALAIS

— Schouteten dans la Vallée de la Lys (300 salariés). La grève a duré 10 jours, les travailleurs ont obtenu 10 centimes d'augmentation horaire supplémentaires.

— Chez GILLET THAON (groupe DMC) à Frelinghien dans le Nord, le patron voulait diminuer une prime horaire de 25 % à 18 % qui datait de 1964. Les 500 travailleurs de l'entreprise ont fait 3 jours de grève pour obtenir le maintien de cet avantage acquis qui figure maintenant dans un texte écrit dûment signé par la Direction et la C.F.D.T.

— **Emploi : Roubaix-Tourcoing**, les licenciements se poursuivent :

- **Filature des LONGUES-HAIES** (Laines du Chat Botté) à Roubaix fermeture du rayon chaussette = 55 licenciements.
- **LEMAIRE et DILLIES** : Filature et tissage = 15 licenciements.
- **Anciens Ets Rodolphe LE-FEBVRE** = 6 licenciements qui correspondent pratiquement à la fermeture de cette petite entreprise.

- **HERBAUT - JONVILLE** à Tourcoing, 49 personnes, l'entreprise est sur le point de fermer, mais pas de date avancée.

▲ PAYS DE LOIRE

— **UGECO à Nantes** : Les ouvrières de chez UGECO sont dépossédées du résultat de leur grève de 5 semaines par le jugement de la Cour Supérieure qui annule l'arbitrage. La Direction avait en effet, malgré son accord préalable, demandé l'annulation de la sentence d'arbitrage. Les travailleuses ont fait grève 1/4 d'heure après le résultat, une suite de l'Action semble difficile, seules, on les comprend. Cette intervention marque d'une façon délibérée quelle est l'attitude patronale aujourd'hui. Nous devons rester prêts à intervenir et peut-être le faudra-t-il avec l'ensemble des travailleurs.

▲ ALSACE

— **Gants Riby - 68 - THANN** : Le 17 juin 71 le travail reprenait à l'entreprise Riby de THANN après une grève de 15 jours.

Le protocole d'accord qui avait permis la reprise du travail prévoyait, outre l'augmentation des salaires, le paiement de 25 h. de grève pour chaque gréviste.

La Direction transformait cette mesure en prime versée à tout le personnel gréviste ou non gréviste. La C.F.D.T. a refusé cette interprétation de l'accord qui n'en respecte pas l'esprit et a demandé au Tribunal de COLMAR de donner son arbitrage.

La C.F.D.T. estimait que l'employeur n'ayant pas respecté l'accord, il était tenu de payer une nouvelle fois les 25 h. d'indemnisation des jours de grève.

Le Tribunal de COLMAR lui a donné raison au cours de son arbitrage rendu le 25 novembre, ainsi l'employeur paiera en fin de compte 50 h. à chaque gréviste.

Il est important de souligner que le Tribunal de COLMAR considère le fait d'avoir payé les 25 h. à tout le personnel gréviste ou non comme une entrave au libre exercice du droit de grève, en voici d'ailleurs l'extrait fondamental.

« Or il est de règle que l'employeur ne doit rien faire qui puisse entraver quoi que ce soit le libre exercice du droit de grève que la constitution reconnaît aux travailleurs.

« Il lui est interdit notamment d'infliger à son personnel une sanction même indirecte pour avoir normalement usé de ce droit et cette interdiction revêt un caractère d'ordre public. »

Cet arbitrage du Tribunal de COLMAR est important, il se situe dans le cadre de la loi du 11 février

1950 relative aux Conventions Collectives et aux procédures de règlement des conflits du travail.

Pour une fois, un patron est pénalisé pour entrave au droit de grève, dans le cas présent les travailleurs de chez Riby ont trouvé leur compte grâce au dynamisme de la section C.F.D.T.

▲ NORMANDIE

— **Ets BLOCH à Rouen**, les travailleurs viennent d'obtenir le 13^e mois. Il faut rappeler que deux responsables syndicaux en 69 avaient été licenciés avec l'accord du C.E. Malgré de nombreuses difficultés, une nouvelle équipe C.F.D.T. s'est reconstituée. **La persévérance de l'action syndicale a permis d'obtenir ce résultat pour tous les travailleurs.**

DANS L'ORGANISATION

◆ BUREAU FEDERAL

Réunit le 6 décembre il a analysé la situation revendicative et pris position sur le vote du parlement. Il a également préparé le Conseil Fédéral.

◆ CONSEIL FEDERAL

— Il s'est tenu les 16-17 et 18 décembre et a fait le bilan de l'Action revendicative et l'analyse du contexte de notre Action. Il a défini les objectifs du prochain trimestre :

- Droit à l'emploi garanti pour tous et formation professionnelle,
- Amélioration des conditions de travail, rendement,
- Rattrapage salaires et parité avec les autres professions,
- Retraite à 60 ans avec 800 F.
- Respect et extension des droits syndicaux,

- Lutte contre la répression syndicale et politique et le racisme,

- Amélioration des conditions de vie,

- Développement de la C.F.D.T.

Le conseil a réfléchi aux moyens d'action et a complété le plan annuel de travail. Il a adopté le budget 1972 de la Fédération et a décidé des conséquences en fonction de celui-ci. Le conseil a précisé la formation du prochain semestre et décidé de la date du Comité national fédéral qui se tiendra les 9 et 10 novembre 72.

◆ FORMATION

— **Session trust Rhône Poulenc Textile - T.A.S.** du 29 novembre au 3 décembre à LYON avec 22 responsables. Elle a permis de faire une analyse d'ensemble du trust et du patronat en général. Face à cette politique patronale, une politique syndicale a été élaborée avec des moyens. Roger TOUTAIN a animé cette session

avec H. D'OLIVEIRA les trois derniers jours.

— **Les sessions de militants** se sont tenues à BIERVILLE les 13 - 14 et 15 décembre. Elles ont réuni pour les CUIRS : 29 participants, 33 pour le TEXTILE et 26 pour l'HABILLEMENT.

Ces sessions de branche, qui, pour la première fois s'adressaient à des militants, ont répondu

à une attente et permettront de ce fait, l'élargissement des responsabilités au sein des sections d'entreprises. Un seul regret : 3 jours semblent trop court pour répondre aux problèmes et orientation de notre fédération.

— **Journée d'étude Textiles Naturels pour la Normandie** qui s'est tenue à LISIEUX avec les camarades de Seine Maritime et Basse Normandie.

DUREE DU TRAVAIL

Réduction de la durée hebdomadaire du travail. La loi du 24 décembre 1971 n° 71.1049 - Publiée au Journal Officiel du 28 décembre fixe la nouvelle **durée maximale** du travail hebdomadaire.

A partir du 1^{er} janvier 1972, la durée moyenne hebdomadaire du travail, calculée sur une période quelconque de douze semaines ne pourra — sauf dérogations à titre exceptionnel et pour des périodes déterminées dans certains secteurs, régions ou entreprises ou en cas de circonstances exceptionnelles dans certaines entreprises — dépasser **50 Heures** et en aucun cas, il ne pourra être effectué plus de **57 heures de travail** au cours d'une même semaine.

A quand le retour aux 40 heures par semaine avec un **plancher** minimum de 1 000 F par mois... Seul le combat paiera.

Blanchisserie - Teinturerie - Pressing

Accord applicable au 1^{er} janvier 1972

Dans le cadre de la Convention inter-régionale,
un accord a été conclu à LYON le 29 novembre.

COMMISSION PARITAIRE

La C.F.D.T. y a défendu l'ensemble des revendications définies par l'équipe Blanchisserie et que toutes les sections ont reçu sous forme de modèle de tract-affichette. Les patrons ont refusé et ont même été outrés de ces revendications qu'ils ont eu l'air de ne pas connaître dans leur entreprise. Rien n'a pu être conclu sur les autres points que ceux figurant dans l'accord ci-joint.

Une réunion a été fixée au **27 janvier** pour l'étude des classifications gérantes de magasin.

CONVENTION INTER-REGIONALE

Elle couvre tous les départements des régions suivantes :
Auvergne - Bourgogne - Bretagne - Centre - Franche-Comté - Limousin - Rhône-Alpes et le département du Gard.

Elle est étendue et donc obligatoirement applicable à tous les employeurs du champ d'application.

Elle peut aussi être appliquée ailleurs par accord d'entreprise, local et par adhésion au niveau départemental ou régional.
Prendre les garanties juridiques voulues surtout en cas d'accord d'entreprises ; consulter la Fédération.

La Fédération fournit cette convention sur demande : 5 F + frais de port.

RENCONTRE RESPONSABLES DE LA BRANCHE

L'équipe responsable nationale de cette branche s'est réunie à Paris, elle a fait le point de la situation. Une décentralisation est en train de s'opérer dans les quartiers ou magasins à grandes surfaces. Des immigrés sont employés dans cette branche, plus que d'autres encore, ils sont soumis aux pressions patronales. L'action s'avère difficile et nécessiterait un soutien effectif des syndicats HA-CUI-TEX et de l'interprofessionnel.

SESSION DES MILITANTS

Une session de militants aura lieu les 14-15 et 16 février 72 à BIERVILLE. Les sections doivent prévoir la participation du plus grand nombre de militants. Cette session sera adaptée et partira des problèmes et des actions des travailleurs des blanchisseries.

Demandez le congé-éducation dans les entreprises avant le 14 janvier et envoyez les inscriptions à la Fédération.

La Fédération HA-CUI-TEX fait un effort pour cette branche où les travailleurs sont particulièrement exploités, il faut que les sections blanchisseries fassent aussi un effort pour former des militants. Il est demandé à tous les syndicats et régions HA-CUI-TEX mais aussi aux Unions Interprofessionnelles de les soutenir dans cet effort.

Convention Collective Inter - Régionale

BLANCHISSERIE - Laverie - Loueur de Linge
Nettoyage - Pressing et Teinturerie.

AVENANT DU 29 NOVEMBRE 1971

AUGMENTATION DES SALAIRES REELS

— Ouvriers : 0,30 F au moins de l'heure

— Mensuels : 52 F minimum par mois pour 40 H.
applicable au 1^{er} janvier 1972 sur les salaires de Décembre 1971.

SALAIRES MINIMA

Le salaire de base hiérarchique, coefficient 100 est fixé à 3,50 F, dont 2,50 F de partie hiérarchisée (multiplié par le coefficient + 1 F de partie fixe) :

$$\frac{2,50 \times \text{coefficient}}{100} + 1,00 \text{ F.}$$

Un salaire de raccordement est fixé jusqu'au coefficient 125.

OUVRIERS

MENSUELS (base 40 h)

Coefficients	Minima Francs/h.	Raccordement		Coefficients	Minima mensuel	Raccordement	
		1.1.72	1.5.72			1.1.72	1.5.72
100	3,50	4,05	4,10	110	6,50	7,09	7,18
105	3,63	4,07	4,12	120	6,93	7,16	7,25
110	3,75	4,09	4,14	125	7,16	7,19	7,28
115	3,88	4,11	4,16	130	7,37		
120	4,00	4,13	4,18	135	7,59		
125	4,13	4,15	4,20	140	7,80		
130	4,25			150	8,23		
135	4,38			160	8,67		
140	4,50			180	9,53		
145	4,63			185	9,75		
150	4,75			200	10,40		
155	4,88			210	10,83		
160	5,00			220	11,27		
165	5,13			250	12,57		
170	5,25			330	16,03		
175	5,38			359	17,29		

JOURS FÉRIES

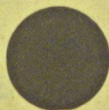
A partir du 1^{er} janvier 72, 6 jours fériés payés en plus du 1^{er} Mai à tous les ouvriers ayant trois mois d'ancienneté dans l'entreprise au moment du jour férié.

LYON, le 7 décembre 1971

« Nous ne pouvons pas nous taire,
« quand un travailleur Algérien
« se fait tabasser par les flics
« Et insulter bien pire qu'un chien
« Et qu'il faut pour que ça s'arrête
« Qu'on soit des milliers dans la rue
« Français, immigrés, tous unis
« Pour que les flics ne s'en révèlent plus...

Chanson de Dominique GRANGE)

NOUS NE POUVONS PAS NOUS TAIRE



quand il y a répression policière ou syndicale contre les travailleurs immigrés.

Mais nous ne pouvons pas nous taire non plus quand ces travailleurs ont des conditions de travail si dures que les travailleurs français les refusent.

- Quand ils sont mal logés ou plus encore, quand les logements leur sont refusés,
- Quand ils ont des salaires en-dessous de la qualification ou même en-dessous du SMIC,
- Quand on leur refuse les mêmes droits sociaux et syndicaux,
- Quand on leur retient l'assurance Retraite et qu'ils n'en bénéficieront pas s'ils retournent dans leur pays.

Mais pour contester, pour dénoncer une situation, il faut en connaître les causes.

Le racisme existe en France, chez les travailleurs, même chez les militants.

Il y a un refus d'accepter ces travailleurs de quelle couleur qu'ils soient, de quel pays qu'ils soient.

On s'en prend à eux individuellement sans **rechercher pourquoi ils ont quitté leur pays**, voire leur famille, leurs habitudes.

Or, en fait, pourquoi sont-ils venus en FRANCE ?

Si ce n'est pour les uns parce qu'ils ne peuvent trouver du travail et qu'ils sont encore plus exploités dans leur pays d'origine (Algérie - Afrique noire),

Si ce n'est pour d'autres pour Fuir un Etat de dictature et rechercher un minimum de Liberté (Espagne - Portugal).

IL FAUDRAIT AUSSI REFLECHIR

Ces pays, dits sous-développés, possèdent eux aussi, leurs richesses : matière première - pétrole - coton - fer - etc... mais qui les exploitent si ce n'est souvent les mêmes capitalistes que nous retrouvons en FRANCE, en EUROPE, en AMERIQUE ?

Par l'immigration de militants politiques, n'est-ce pas une façon détournée de renforcer la dictature dans certains pays ?

Une autre question. Dans quel but, par exemple en France, fait-on venir 3 millions de travailleurs immigrés, alors qu'il y a plus de 500 000 chômeurs si ce n'est :

- pour **éviter une révolte** des travailleurs français devant les travaux trop durs et mal payés,
- pour maintenir un volant de chômeurs qui permettra de **peser sur la combativité** et par là, sur les salaires,
- pour avoir de la **main-d'œuvre à bon marché**,
- pour le cas échéant **camoufler un problème d'emploi** en renvoyant chez eux les travailleurs immigrés.

QUE CONSTATONS-NOUS ?

— que les travailleurs immigrés, comme les travailleurs français subissent la même base d'exploitation du système capitaliste.

- qui veut diviser la classe ouvrière ?
- qui nous fait croire qu'un travailleur immigré est un être inférieur ?
- qui en fait crée et incite au racisme ?

ainsi, ne comprenons-nous pas mieux, pourquoi les travailleurs immigrés ont plus de difficultés de participer à l'action. Outre le manque d'information, de connaissance de nos propres structures, ils sont bien plus que les travailleurs français, menacés dans leur emploi quand ce n'est pas d'expulsion.

Avant de les traiter « de jaune » nous devons rechercher comment agir pour qu'ils aient les mêmes possibilités d'actions.

POUR NOUS, MILITANT, QUE FAIRE ?

— Considérer les travailleurs immigrés comme les travailleurs Français.

— Discuter avec eux de leurs problèmes, les faire partager aux autres travailleurs de l'usine, de l'atelier, du bureau.

— Les accepter à part entière dans la section syndicale.

— Partager avec eux, nos propres difficultés, leur demander leur avis.

— Réclamer et obtenir avec eux les mêmes droits que pour les français tant sur le plan social que syndical.

— Lutter ensemble contre toutes les formes de répression.

Français - Immigrés, tous unis pour lutter contre le capitalisme pour le droit de tous les travailleurs.

C'est cela aussi la lutte de classe !

QUI

PAIE

LES

IMPÔTS ?

L'impôt pour les travailleurs, c'est la déclaration des revenus qu'il faut faire chaque année et ensuite ce qu'il faut payer au percepteur, soit comme impôt sur le revenu, soit pour les impôts locaux.

DES IMPOTS PAYES PAR TOUS

Du fait de leur bas salaire, les travailleurs de l'Habillement, du Cuir, du Textile et des Blanchisseries, notamment ceux qui sont chargés de famille paient peu ou pas du tout d'impôt sur le revenu. Ils ont ainsi l'impression d'être moins imposés que ceux ayant de forts revenus.

En fait, ils paient sans s'en rendre compte des impôts très élevés par rapport à leur revenu.

Nul ne conteste la nécessité de l'impôt car c'est ce qui permet à l'Etat de fonctionner, d'assurer l'enseignement, de financer les routes, les investissements collectifs, etc. et d'assurer une solidarité nationale en venant en aide aux plus démunis (vieux, etc.).

Mais qui doit payer l'impôt ? Doit-il être prélevé selon un % égal sur les petits revenus comme sur les revenus très élevés ?

Le système capitaliste se caractérise par des inégalités monstrueuses. En 1969, 1200 contribuables déclaraient un revenu de 10 millions d'anciens francs par mois alors qu'il y avait des salariés à 50 000 Frs anciens par mois. Cela fait donc un écart de 1 à 200, écart encore plus élevé pour les retraités.

L'impôt en FRANCE corrige-t-il ces inégalités criantes de revenus en prélevant beaucoup sur les riches et rien sur les plus bas revenus ?

Il y a en FRANCE deux principales sortes d'impôts : les impôts directs, c'est-à-dire les impôts sur le revenu et les **impôts indirects**, c'est-à-dire les impôts sur la consommation de tous produits.

LES IMPOTS SUR LE REVENU

Les impôts directs, c'est-à-dire ceux payés directement au percepteur, sont les plus connus, c'est notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.) et l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

L'impôt sur le revenu corrige partiellement les inégalités car il est calculé avec des taux augmentant progressivement avec le montant des revenus.

Mais les tranches du barème n'augmentant pas au rythme de l'augmentation des salaires, **le nombre des imposés sur le revenu augmente sans cesse (5 millions en 1959 — 10,5 millions en 1969).**

Des travailleurs ayant des salaires peu élevés paient maintenant l'impôt sur le revenu et en 1972 les impôts augmenteront plus pour les petits revenus que pour les gros.

Il y a une fraude fiscale importante et beaucoup de revenus ne sont déclarés que pour une faible part tandis que les salariés dont les revenus sont composés en totalité de salaire paient eux sur l'intégralité de leurs ressources.

Beaucoup d'entreprises échappent à l'impôt sur les bénéfices en déclarant des déficits permanents ceci par la complicité d'une législation bienveillante et l'insuffisance des moyens de contrôle.

La politique fiscale de l'Etat Français est beaucoup plus favorable aux hauts revenus que celle des autres pays européens. Alors que les inégalités de revenus sont moins grandes dans ces pays qu'en France on constate que l'impôt sur le revenu y est beaucoup plus important et plus progressif, c'est-à-dire qu'il frappe davantage les hauts revenus.

Tout ceci n'empêche pas le Gouvernement de prétendre qu'il poursuit une politique éminemment sociale en matière de fiscalité.

Il reste vrai cependant que l'impôt sur le revenu corrige partiellement les inégalités de revenus. Cela n'est pas le cas pour les impôts sur la consommation.

LES IMPOTS SUR LA CONSOMMATION

Les impôts indirects ou impôts sur la consommation, ce sont ceux que l'on paie chaque jour sans s'en rendre compte sur tous les produits que l'on achète. Ce sont la T.V.A. (taxe à la valeur ajoutée) comprise dans le prix de tous les produits, les droits de douane inclus dans le prix des mêmes produits ainsi que les taxes sur l'essence, le tabac, l'alcool, etc...

En théorie le taux de la T.V.A. étant plus faible pour les produits dits « de première nécessité » que pour les produits dits « de luxe » (l'automobile neuve est classée de luxe) elle devrait moins toucher les faibles revenus.

En fait, il n'en est rien car lorsque l'on a un bas salaire, on consomme la totalité de son revenu alors que ceux qui gagnent beaucoup plus peuvent épargner et échapper en partie à la T.V.A.

Quelque soit le revenu, le prélèvement des impôts sur la consommation est le même, il se situe aux environs de **14 à 15 % des dépenses**

Cela correspond donc pour chaque salarié, quelque soit son revenu à environ **7 semaines de salaire par an**. Pour un salaire de 800 Frs par mois, l'impôt sur la consommation est de 120 F.

Les impôts sur la consommation n'apportent donc aucune correction aux inégalités de revenus, au contraire, le salarié à faible revenu et notamment celui qui a des enfants paie plus d'impôts sur la consommation que les hauts revenus.

Ce sont des impôts injustes mais indolores car on n'a pas l'impression de les payer et qui frappent lourdement les « consommateurs intégraux » c'est-à-dire ceux qui en raison de leurs faibles salaires ou de l'importance de leurs charges de famille dépensent la totalité de leur revenu.

EN FRANCE ON PAIE PLUS D'IMPOTS INDIRECTS QUE DANS LES AUTRES PAYS

La France bat tous les records en matière d'impôts indirects c'est-à-dire en matière de la fiscalité la plus injuste qui soit.

La T.V.A. représente en France 43 % du total des recettes fiscales de l'Etat contre 20 % environ dans les autres pays du Marché Commun. L'ensemble des impôts sur la consommation représentent en France 67 % du total des recettes fiscales contre 41 % aux Pays-Bas - 49 % en Belgique - 54 % en Allemagne et 58 % en Italie.

PAR CONTRE ON PAIE MOINS D'IMPOTS DIRECTS QUI CORRIGENT LES INEGALITES

Par contre les impôts sur les revenus et bénéfices des sociétés, beaucoup plus justes parce que correcteurs d'inégalités ne représentent en France que 26,5 % du total des impôts contre 56 % aux Pays-Bas, 44 % en Belgique - 43 % en Allemagne, 34 % en Italie.

Y A-T-IL REDISTRIBUTION EN FAVEUR DES PLUS BAS REVENUS ?

Par les moyens qu'il met en œuvre l'Etat opère une certaine redistribution des impôts. Se fait-elle au profit des plus bas revenus ?

L'exemple de l'enseignement montre qu'au contraire la redistribution de l'impôt profite plus aux hauts revenus.

L'enseignement représente une part importante des dépenses de l'Etat, or se sont les enfants de ceux qui ont de hauts revenus qui ont davantage les moyens de faire des études les plus longues.

Cela montre bien que la redistribution profite aux plus riches. Dans la pratique l'inégalité des ressources du départ est maintenue après les prélèvements d'impôts et la redistribution qui s'opère.

Le système en place permet en outre, de maintenir l'inégalité des chances dans la vie.

La redistribution de l'impôt se fait aussi très largement en direction des entreprises capitalistes qui bénéficient de subventions et aides de toutes sortes.

UNE FISCALITE DE CLASSE

La fiscalité française apparaît donc comme une fiscalité de classe qui en fait ne corrige pratiquement pas les inégalités de revenus. Les belles déclarations du Gouvernement sur la justice fiscale ne changent rien à la réalité d'un système qui maintient les injustices.

Il ne faut pas s'en étonner car c'est la logique même du système capitaliste d'exploitation des travailleurs au profit d'une classe minoritaire de privilégiés.

L'état étant avant tout l'expression et le défenseur des intérêts capitalistes qui détiennent le pouvoir économique.

Les travailleurs ne doivent donc pas attendre du système économique et politique capitaliste actuel de solution valable aux inégalités de revenus.

La véritable solution passe par une réduction très importante des inégalités plus que par le prélèvement sur les revenus qui n'est qu'un palliatif car c'est à l'existence même des inégalités qu'il faut s'attaquer.

Mais cette solution est contraire au capitalisme. Seule la lutte de classe des travailleurs et l'instauration du socialisme le permettront.

ARTICLES PARUS EN 1971

● EDITORIAUX

- Bonne Année d'Action pour 1971 (Janvier)
- Contre toutes les répressions pour un socialisme démocratique (Février)
- Un Congrès Fédéral, pourquoi faire ? (Mars)
- Le sens de notre Action : UN COMBAT POLITIQUE (Avril)
- Congrès HA-CUI-TEX 1971, NOUVEL ELAN (Mai)
- Agir avec les travailleurs pour bâtir une société socialiste et démocratique (Juin-Juillet)
- Maintenant plus que jamais, LA LUTTE CONTINUE ! (Août-Septembre)
- Seul le combat paiera (Octobre)
- Le chemin de l'ACTION SYNDICALE passe par la COTISATION (Décembre)

● VIE FEDERALE

- Parue chaque mois.

● PRATIQUE SYNDICALE

- La pratique de l'information (Janvier)
- Le droit d'affichage dans l'entreprise (Mars)
- Un souci qui doit être permanent : L'ADHESION (Avril)
- Pour un budget des Comités d'Entreprise qui corresponde à notre orientation (Décembre)

Objectifs d'action

- Tous concernés pour développer la lutte des travailleurs des Blanchisseries (Février)
- Une véritable mensualisation, dans les faits (Mars)
- L'avancement de l'âge de la retraite, une nécessité pour les travailleurs (Avril)
- Pas seulement un jour par an (Mai)
- Lutte de classe OFFENSIVE (Août-Septembre)
- Je veux pouvoir me reposer, si j'arrive à 60 ans (Octobre)
- La lutte de classe, une réalité (Décembre)

Méthodes d'action

- La Mensualisation, un outil pour la prospection (Janvier)
- Les techniques d'affichage dans l'entreprise (Février)

- L'heure d'information aux Tanneries du PUY (Février)
- Le Comité d'Entreprise outil de la section syndicale pour une lutte anti-capitaliste (Octobre)

Conventions et accords

- Habillement, Confection civile (Mars)
- Textiles Naturels (Novembre)

Organisation

- Pour une utilisation de la presse syndicale (Janvier)

Education et culture

- La formation des militants HA-CUI-TEX .. (Octobre)

Position

- Pour un enseignement laïque et démocratique (Mars)

● **VIE SYNDICALE**

- 37^e Congrès National Habillement - Cuirs Textiles CFDT (Juin-Juillet)
- Des moyens financiers au service de l'action (Juin-Juillet)
- Intervention de René SALANNE (Août-Septembre)

● **ELEMENTS DE REFLEXION**

- Les élections municipales (Février)
- Le Syndicalisme, c'est l'affaire de tous (Avril)
- DIJON 20-23 mai 71, 37^e Congrès Fédéral HA - CUI - TEX (Avril)
- Travailleurs immigrés + Travailleurs français = UN MEME COMBAT (Avril)
- Solidarité internationale des luttes & moyens financiers (Mai)

● **VIE INTERNATIONALE**

- Rencontre européenne des jeunes syndicalistes (Janvier)
- Délégations étrangères et immigrés (Août-Septembre)
- Des positions de classe (Octobre)

● **ECONOMIE ET SOCIALE**

- Réalités sur l'augmentation des prix et des salaires (Août-Septembre)
- Pourquoi il va y avoir de plus en plus de chômage (Décembre)

● **DIVERS**

- Résolution d'orientation (Août-Septembre)
- Calendrier HA-CUI-TEX (Décembre)
- Après le Congrès Fédéral HA-CUI-TEX, une orientation, des objectifs pour continuer la lutte (Novembre) f.